



Boulogne sur mer, le 19/06/2020

Rentrée du 22 juin

Rappel à la demande de M. l'Inspecteur

Chères familles,

Suite à notre dernier mail, nous vous reprecisons bien, à la demande de monsieur l'inspecteur, que le retour à l'école est obligatoire dès le 22 juin 2020 et que toute absence devra être justifiée par un mail ou un écrit de votre part.

Cordialement,

Le chef d'établissement